

DANS LES VILLES D'EAUX AUTREFOIS

Jean Aubert

Mardi 3 mai 1994

"C'est l'eau, cet élément en apparence le plus simple, le plus banal, qui assure la richesse des cités qui l'exploitent et vers lesquelles, depuis les temps reculés, les femmes et les hommes viennent reposer leur corps las, corriger les outrages apportés à leur morphologie, retrouver la santé perdue, puiser une nouvelle jeunesse, avant d'affronter à nouveau les assauts et les soucis de leur vie quotidienne ou simplement les mésaventures que l'âge, inexorable, leur réserve !".

Le mot "thermalisme", de création récente, qui devait se référer selon son étymologie plus particulièrement aux eaux chaudes naturelles, recouvre en fait, tous les usages médicaux d'une eau de source, chaude ou froide, qui contient un ensemble de sels dissous que l'analyse permet de nommer et de doser et qui sera utilisée selon diverses prescriptions afin d'en tirer le maximum de bienfaits.

Le bain et éventuellement la boisson furent le plus souvent les deux seules manières de "prendre les eaux", sans référence à la quantité et à la durée. Ainsi vit-on des baigneurs perdre la vie à cause de macérations trop prolongées dans une eau trop chaude, ou être asphyxiés par des émanations gazeuses.

Beaucoup de nos villes d'eaux ont au moins deux mille ans d'histoire. Les druides connaissaient les particularités de certaines sources et les avaient placées sous la protection de quelque dieu ou déesse tutélaire. Les Romains créèrent des thermes au fur et à mesure de leur progression en Gaule et en firent bénéficier leurs hommes de troupe et les citadins.

Quelques ruines de bâtiments de ce temps ont traversé les siècles et de "aqua" sont venus jusqu'à nous les noms d'Aix, Ax, Aigues, que nous retrouvons dans la toponymie de nos villes. De même du "balneum" sont issus les Bains, Bagnères, Banyuls, Bagnols de nos richesses thermales et touristiques d'aujourd'hui. Du dieu celte Borvo serait venu le nom de Bourbon et vraisemblablement aussi le nom de La Bourboule.

La renommée a favorisé, en certaines époques, telles installations plutôt que d'autres, ou effacé une réputation qui a pu renaître quelques siècles plus tard. Au 20ème siècle, certains sites thermaux en usage avant la Première Guerre Mondiale ont peu à peu disparu.

* * *

*

Les pratiques thermales -

Le "Grand bain" était le plus fréquenté, vaste piscine où boîteurs, goutteux, hydropiques se baignaient pêle-mêle, parfois au son d'un instrument de musique, car les baigneurs fortunés faisaient venir des musiciens pour accompagner leurs ébats.

Le "Bain de la cuvette", beaucoup plus petit était réservé aux ablutions des lépreux. Le "Petit bain", qui deviendra plus tard le "Bain des capucins" et le "Bain du chêne", puis au 18ème siècle le "Bain du crucifix" accueillait également des malades.

Un règlement strict enjoignait aux usagers à la fois la décence des corps et celle des propos, et, afin que nul n'ignore les prescriptions, elles étaient proclamées et affichées chaque année, le 30 avril à la nuit, veille de l'ouverture des bains.

Une procession aux flambeaux, précédée d'enseignes flottantes et de tambours, traversait la ville avant qu'on lût et placardât les interdictions rituelles :

- . Les femmes ont l'obligation de se couvrir d'une chemise,



. "Les filles prostituées et impudiques ne peuvent dépasser la limite de cinq cents pas autour des bassins,

. Les hommes doivent porter un léger vêtement sur leurs parties sexuelles,

. Le port de toute arme est interdit rigoureusement au bord des bassins et à l'intérieur de ceux-ci,

. Les propos légers et lascifs sont défendus, ainsi que les attouchements déshonnêtes"...

Même si le baigneur ne savait pas lire, la chronique orale l'avertissait.

* * *

*

Le temps de bain n'était pas prescrit, aussi les malades passaient la journée entière à barboter, chanter, faire des exercices dans le bassin. Certains même y prenaient leur repas. Des domestiques et des accompagnateurs de tout ordre se tenaient aux abords du bain, parfois les baigneurs dansaient dans l'eau "de manière que la compagnie ne s'y ennue point ni jamais n'y trouve le temps long".

La promiscuité était loin d'être très hygiénique, les malpropretés corporelles par trop flagrantes n'étaient pas toujours sévèrement écartées. Dans certaines stations, un "Maître de bains" avait pour mission de "visiter soigneusement les corps".

* * *

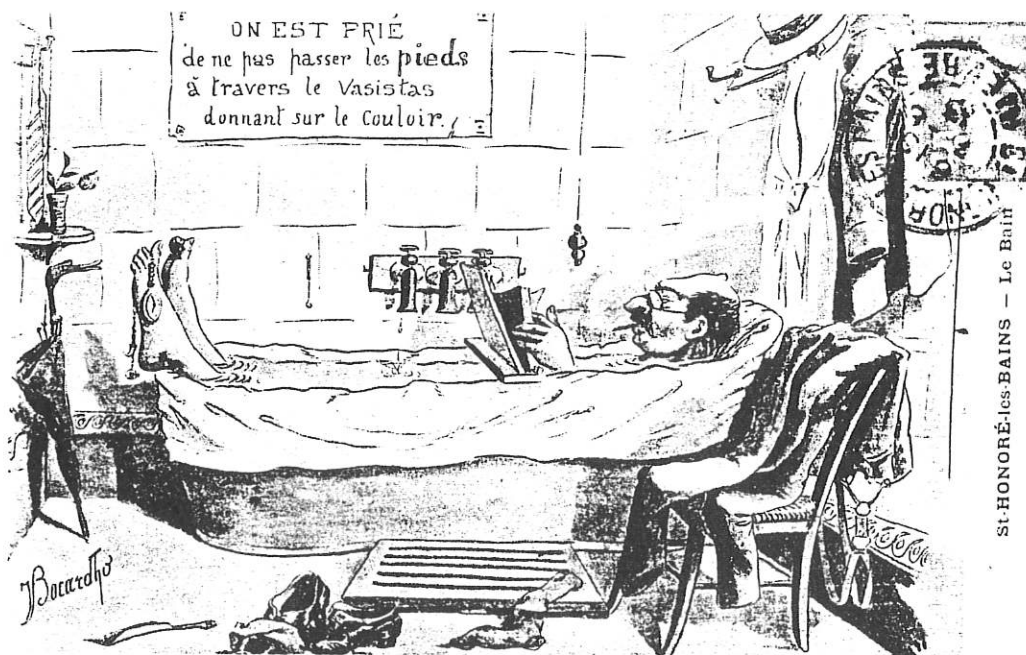
*

Médecin à Encausse, dans les Pyrénées, un certain Guyon recommandant les eaux de cette ville en 1595 pour les soins du cuir chevelu, croyait nécessaire de préciser que, pour ne pas recevoir d'infection par le nez ou par la bouche, il était "d'avis qu'on porte sur soi un sachet de bonne senteur ou des chaînes composées de matières bien odorantes, ou une pomme de senteur". En outre, ajoutait-il "ce faut tenir dans la bouche un peu de cannelle pour rendre le coeur plus allègre, roborer et chasser l'infection dont l'air est empli" !

Henri IV, après quelques inspections ordonnées sans préavis, fit proclamer, le 23 mai 1605, l'acte qui créait la charge de Surintendant général des bains et fontaines minérales du Royaume. Cette charge fut confiée au Premier médecin du roi. Le thermalisme devint une richesse de la France et les rois qui succédèrent à Henri IV ne firent que confirmer et rendre plus efficaces les règlements qu'il avait instaurés.

LE MALADE ET SON MÉDECIN DES EAUX

“Les malades qui font usage des eaux thermales doivent éviter, autant qu’il est en leur pouvoir, les variations subites de l’atmosphère, ou se mettre en garde contre leur influence en se couvrant de vêtements capables de les en garantir ; les habillements de laine sont ce qu’il y a de préférable. On devra d’ailleurs être muni de vêtements d’hiver et de vêtements d’été pour se prémunir contre le froid des matinées et des soirées, et pour se garantir de la chaleur quelquefois excessive qui règne au milieu du jour. Je voudrais que nos malades fissent usage de la laine sur la peau ; ce genre de vêtement a l’avantage de continuer, dans l’intervalle d’un bain à un autre, la stimulation de l’organe cutané, d’empêcher la réaction qui pourrait avoir lieu de la circonférence au centre, et produire de nouvelles congestions”.



Le malade peut prendre son bain le temps prescrit par son médecin.

La reine Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, n'a pas encore donné de dauphin à la France qui commence à s'inquiéter sur l'avenir de la branche aînée des Bourbon. Son médecin lui conseille une cure d'eau ferrugineuse à Forges, en Normandie. La reine ne part pas seule, elle est accompagnée du roi, du cardinal de Richelieu et d'une foule nombreuse de personnages éminents de la Cour. L'année suivante, elle met au monde un garçon.

La station thermale de Forges connaîtra alors une vogue exceptionnelle et toutes les villes d'eaux bénéficieront des séjours des Grands. De là vient sans doute la tradition née au 19ème siècle de publier, semaine après semaine, la liste des "étrangers", c'est-à-dire des résidents occasionnels.



Placées depuis 1605 sous la surveillance d'un surintendant général qui déléguaient une partie de ses attributions à des médecins intendants locaux, les villes d'eaux devaient être rentables.

Comme il fut interdit aux médecins intendants de percevoir un droit à la source, il s'empressèrent d'en imposer un sur les eaux expédiées en bouteilles. La redevance "Au col" qui existe encore de nos jours trouve là son origine.

D'autre part, le rôle des médecins-intendants consistant aussi à visiter les malades et à prescrire les modalités de la cure, beaucoup surent se confectionner d'appréciables revenus.

Pendant longtemps, seules quelques villes d'eaux seront gérées avec sagesse et dans un souci de développement. Inversement se comprend la plainte de Louvois qui ne trouvera ni médecin, ni apothicaire à Barèges, et l'extravagance de Gaston d'Orléans qui vint en cure avec son médecin, son apothicaire, son chirurgien, ou celle des filles de Louis XV à Vichy qui arrivèrent avec plusieurs centaines de dames d'honneur !

Comment loger les "baigneurs" qui affluent dans un laps de temps très limité ? On en entasse dans les chambres, chez l'habitant s'il n'y a pas d'auberge, et les plus pauvres peuvent trouver place dans des cabanes, à condition de payer. Le duc de Lorraine prévoyant un séjour fit vider l'établissement principal de tout baigneur importun afin de disposer de l'ensemble du bâtiment pour lui et sa suite.

Quant à l'accès, il est souvent très difficile. On accède au Mont-Dore, par exemple, par un seul chemin "mais ce chemin est si étroit et si scabreux que les malades ne pouvaient s'y rendre qu'en litière".

Pour le repas, le régime habituel était la table d'hôte, où l'on mangeait si copieusement que les gourmands "n'en pouvaient plus".

* * *

*

Les villes d'eaux suscitent un grand nombre de petits métiers. Outre les logeurs qui assurent, pour 2 francs, la chambre et la nourriture, il y a les porteurs, qui à deux, mènent en chaise à porteurs le baigneur de sa chambre à la baignoire, puis le reconduisent. Il y a les préposés aux bains, déshabillant, portant, douchant, séchant, rhabillant les malades. Il y a les coursiers, le personnel des écuries, les blanchisseuses, les fontainiers, les puseurs d'eaux, etc. On verra même des femmes payer une redevance de plusieurs centaines de francs pour tenir une buvette.

* * *

*

Une habitude est naît peu après le milieu du 19ème siècle : la diplomatie thermale, c'est-à-dire l'organisation de rencontres de personnalités gouvernementales en un site plus discret qu'une capitale. Les villes d'eaux peuvent alors offrir un patrimoine hôtelier apte à l'organisation de telles rencontres et l'une des plus mémorables reste l'entretien de Plombières entre Napoléon III et le comte de Cavour.

La mode favorise les stations qui ont fait les plus gros investissements, mais une invention qui a radicalement modifié les déplacements y a largement contribué : le chemin de fer.

Mais la ville d'eaux, jusqu'en 1914, est réservée aux classes aisées et il est de bon ton, après une journée de cure pourtant harassante, de se rendre au théâtre, au concert ou au casino. Napoléon Ier, par un décret du 24 juin 1806, toléra les maisons de jeux exclusivement dans les villes d'eaux et pendant la saison seulement.

Dans la journée, afin de distraire les oisifs, un choix d'activités est proposé : vélocipède, croquet, tir aux pigeons, canotage, escrime. Certaines stations se sont dotées d'un champ de course où les rencontres hippiques attirent une foule curieuse ou passionnée.

* * *

*

DÉPARTEMENT
DE LA GUERRE.

Inspection générale
du service de
santé des armées.

TABLEAU DES HOSPICES
MILITAIRES D'EAUX MINÉRALES
où seront reçus les malades des diverses
armées, et des Divisions militaires territo-
riales de la République, pendant l'été de
l'an 6.

ARMÉES et DIVISIONS MILITAIRES.	NOMS des HOSPICES.	NOMBRE DES LITS.	NATURE des EAUX.
Armée de Hollande et celle de Mayence jusqu'à Coblentz, avec les 1. ^{re} , 2. ^e , 14. ^e , 15. ^e , 16. ^e , 24. ^e et 25. ^e Divisions mi- litaires.	Aix-la-Chapelle . . .	300	therm. sulfureuses.
	Saint-Amand	150	tourbeuses.
L'Armée de Mayence, depuis Coblentz jusqu'à Strasbourg, et l'Armée de Suisse; les 3. ^e , 4. ^e , 5. ^e , 6. ^e , 17. ^e , 18. ^e Divisions militaires.	Bourbonne-les-Bains	600	thermales salines.
	Luxeuil	450	thermales simples.
Les 7. ^e , 8. ^e , 19. ^e Divi- sions militaires,	Aix au Mont-Blanc	80	therm. sulfureuses.
	Digne	150	thermales simples.
Les 9. ^e , 10. ^e , 11. ^e , 12. ^e , 13. ^e , 20. ^e , 21. ^e , 22. ^e Divisions militaires.	Barèges	150	therm. sulfureuses.

FAIT à Paris, le 1.^{er} germinal, an 6 de la République
française, une et indivisible.

Les Inspecteurs généraux du service de santé,

PARMENTIER, COSTE, BIRON, HEURTELOUP, VILLAR.

VERGEZ, *Adjoint et Secrétaire.*

À PARIS, DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
Germinal an VI.